PS & énergie



Encore une excellente raison de s'exprimer haut et fort: financièrement, l'exploitation des centrales nucléaires suisses est un gouffre. Il n'y a pas assez d'argent dans le fonds de démantèlement et les estimations de coûts trop basses s'additionnant d'attentes de rendement trop élevées ne font qu'aggraver le problème. Le PS pose des exigences pour que ce ne soit pas aux contribuables de trinquer.

Le nucléaire est une bulle financière sur le point d'exploser



par Roger Nordmann, conseiller national L'énergie nucléaire présente une caractéristique économique très particulière, à savoir qu'elle nécessite des dépenses considérables après l'arrêt définitif de la production électrique. La déconstruction et la gestion des déchets constituent des coûts très importants. On parle d'ailleurs de courbe de coût en «U» pour exprimer l'idée qu'en plus d'investissements considérables avant le démarrage d'une centrale, il y a des coûts phénoménaux après son arrêt. Cela par opposition à la plupart des énergies renouvelables qui

se caractérisent par une courbe en «L»: ils combinent des investissements initiaux substantiels avec des coûts d'exploitation et de démantèlement très bas.

En Suisse, les exploitants sont légalement obligés de cotiser dans des fonds ad hoc de manière à ce que les montants nécessaires soient disponibles pour financer ces coûts après l'arrêt. Le système fonctionne de manière analogue à une caisse de pension: on cotise pendant la phase d'exploitation, le capital accumulé rapporte un certain ren-

dement, et le tout sert à payer les coûts de la déconstruction et de la gestion des déchets radioactifs.

Pas assez d'argent dans la caisse

Selon l'estimation officielle des coûts faite par Swissnuclear, l'association des exploitants de centrales, ces fonds devront couvrir des dépenses de 11 milliards (en francs d'aujourd'hui). Comme il n'y a aujourd'hui que 4 milliards dans les fonds, il faut encore trouver 7 milliards. Il est prévu que les coti-

sations rapportent encore 2,5 milliards, et que le reste soit couvert par le rendement de la fortune des fonds. C'est ici que s'ouvre la première grosse différence entre la théorie et la pratique: l'Ordonnance du Conseil fédéral prévoit de calculer un rendement de la fortune de 5% net. Or il est évident qu'un tel rendement est totalement inatteignable, comme le montre notre expérience dans le secteur des caisses de pension. Le PS a calculé que si l'on prend un taux d'intérêt plus réaliste, par exemple 3,5% de rendement net, il manque plus de 5 milliards de francs dans le fonds. Nous demandons donc au Conseil fédéral de fixer pour les calculs un taux d'intérêt réaliste, puis de prévoir une cotisation d'assainissement pour que les fonds atteignent le niveau voulu au cours des dix prochaines années (graphique).

Estimations de coûts invraisemblables

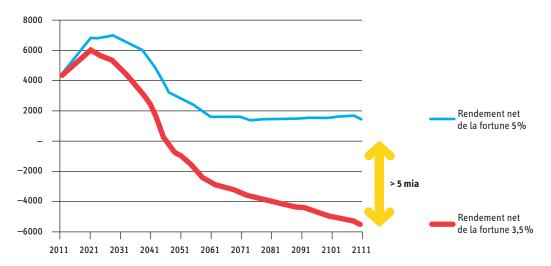
La seconde question qui se pose est celle de la fiabilité des estimations officielles des coûts du démantèlement et de la gestion des déchets. Toutes les expériences faites à l'étranger montrent que ces coûts explosent par rapport aux estimations initiales. D'ailleurs, en Suisse même, entre les estimations d'il y a dix ans et les estimations actuelles, l'augmentation est de 56% pour le démantèlement et de 32% pour la gestion des déchets. Au passage, cela montre que le taux de renchérissement global prévu par l'Ordonnance pour le calcul de l'évolution des coûts, à savoir 3% par an, est en revanche plausible.

Coussin financier insuffisant

La solidité financière des exploitants de centrales nucléaires représente la troisième pierre d'achop-

Evolution des fonds

Selon que l'on calcule avec un taux d'intérêt à long terme de 5% ou de seulement 3,5%, les revenus du fonds de démantèlement se développent de manière tout sauf homogène (état 2011, renchérissement: 3%). Graphe: Roger Nordmann



pement en particulier pour les centrales nucléaires de Gösgen et Leibstadt. Ces dernières sont en effet exploitées par des sociétés communes à Axpo et Alpiq. Ces filiales manquent dramatiquement de fonds propres et la solidité de leur bilan fait l'objet d'une enquête pénale. En cas de dépassement des coûts d'assainissement ou de gestion des déchets, ou simplement s'il faut déjà payer une cotisation d'assainissement pour renflouer les fonds évoqués ci-dessus, ces sociétés risquent la faillite. Des contrats confidentiels les lient à leur société mère mais il est plus que douteux au plan juridique que celle-ci soit obligée de sauver ses filiales. A vrai dire, tout laisse penser que ce montage reposant sur des filiales souscapitalisées n'a qu'un seul objectif: reporter le jour venu le coût de l'héritage du nucléaire sur le contri-

buable. Cette situation n'est pas sans rappeler celle des banques trop grandes pour faire faillite. Avec une différence cependant: l'article 80 de la Loi sur l'énergie nucléaire prévoit d'ores et déjà que si les coûts sont trop élevés pour les exploitants de centrales nucléaires, c'est la Confédération qui payera.

Exigences du PS

Face à cette situation, le PS a posé les exigences suivantes:

- le calcul des cotisations dans les fonds d'assainissement et de gestion des déchets doit se baser sur un rendement réaliste de la fortune, par exemple 3,5%.
- Le Conseil fédéral doit ensuite imposer aux exploitants de centrales nucléaires une cotisation d'assainissement pour combler rapidement le trou. Cela aura pour effet de renchérir le coût du kWh d'origine

nucléaire, et de nous rapprocher de la vérité des coûts. Accessoirement, cela rendra les énergies renouvelables plus concurrentielles.

- L'estimation des coûts de déconstruction et de gestion des déchets faite par Swissnuclear doit être réexaminée par une autorité indépendante à la lumière des expériences douloureuses déjà faites à l'étranger. Il s'agit également d'inclure dans les estimations officielles une marge pour tenir compte des dérapages futurs dans les coûts.
- Il faut fixer des exigences minimales de fonds propres pour les sociétés exploitant les centrales nucléaires, en particulier lorsque celles-ci sont des filiales qui ne comportent pas d'autres actifs.

A défaut, c'est le contribuable qui passera à la caisse.

Le groupe de travail «PS & énergie»

Le groupe de travail «PS & énergie» veut faire connaître et mettre en œuvre la politique énergétique et environnementale du PS Suisse. Il est composé de spécialistes des domaines de l'énergie et de l'environnement du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale et d'autres spécialistes intéressés. Les dons reçus par «PS & énergie» sont affectés à des campagnes politiques et à des projets de politique énergétique et environnementale.

Jusqu'ici, le groupe de travail a soutenu financièrement les projets et organisations suivants:

- SUFO Sozial- und Umweltforum Ostschweiz
- «Berne renouvelable» (Votation du 3 mars 2013)
- Alliance «Non au nucléaire»
- → Association Initiative pour le paysage
- Comité Mühleberg illimité-non

- Lancement et dépôt de l'initiative Cleantech du PS
- Opposition à la demande d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg
- Initiative pour le climat (initiative notamment lancée par le PS)
- → Association Initiative Climat
- Sommet de l'énergie du PS «Des dangers du nucléaire au potentiel des énergies renouvelables»
- Contribution à l'élaboration du papier de perspective du
 PS Suisse «Sortir du nucléaire, c'est faisable et c'est l'avenir vers
 un approvisionnement basé sur les énergies renouvelables»
- Contribution à «KLAR! Schweiz» pour le soutien de l'expertise de John Large sur la «démonstration de la faisabilité» de la Nagra
- Financement de l'expertise juridique «Consultation lors de la construction de nouvelles centrales nucléaires»



En exploitation depuis 1971, la centrale nucléaire de Mühleberg représente un risque majeur en raison du manque de sécurité en cas de tremblement de terre, des fissures de l'enveloppe du cœur et de l'absence de refroidissement de secours. Malgré ces lacunes sécuritaires flagrantes, le Tribunal fédéral a lavé de tout soupçon tant l'exploitant que l'autorité de surveillance.

La centrale de Mühleberg reste un risque majeur



par Nadine Masshardt, conseillère nationale La centrale de Mühleberg est située à 14 km de Berne. En cas de catastrophe, la capitale et le Plateau seraient directement touchés. Et peu importe alors d'où soufflera le vent: les conséguences sanitaires, environnementales et même financières seraient désastreuses pour tout le pays. Il faut dire que le site a tout pour plaire: le barrage de la centrale hydroélectrique de Mühleberg, vieux de plus de 90 ans, ne se trouve qu'à 2 km en amont de la centrale nucléaire et son risque de rupture en cas de séisme est évident. Au risque d'inondation s'ajoute l'absence de système de refroidissement indépendant. Et – dernier point rendu public – comme il s'avère impossible de contrer un éventuel accident d'avion délibéré, de nombreuses personnes privées ainsi que la Fondation Suisse de

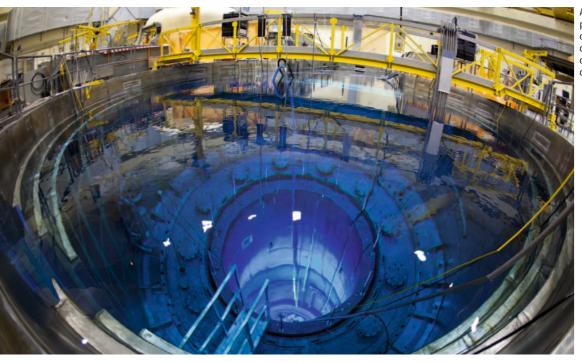
l'Energie ont demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de retirer l'autorisation d'exploitation à la centrale. A quoi s'ajoute la procédure de retrait de l'autorisation lancée par l'association Mühleberg illimité-non.

Désaccord entre les plus hautes instances iudiciaires

Malgré tout, en 2009 le DETEC a accordé à Mühleberg une autorisation d'exploitation illimitée puisque la surveillance de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) est garante de la sécurité de la centrale. Toutefois en 2012, le Tribunal administratif fédéral (TAF) s'est montré d'un autre avis et a admis la plainte de plus de cent

riverains. En outre, le TAF a décidé que Mühleberg ne pouvait dans un premier temps poursuivre son exploitation que jusqu'en juin 2013. Les problèmes de sécurité, toujours sans solution, de ce réacteur datant de plus de 40 ans et identique à celui de Fukushima - fissures de l'enveloppe du cœur, manques de sécurité sismique, refroidissement insuffisant - étaient considérés comme par trop importants pour que l'IFSN à lui seul puisse procéder à leur régularisation. Le TAF a en outre exigé de l'exploitant un concept d'entretien exhaustif avant d'accorder toute autorisation ulté-

Plutôt que d'en tirer les conséquences et de démanteler la centrale, l'exploitant FMB et le DETEC ont recouru contre la décision du TAF auprès du Tribunal fédéral



Aperçu de la cuve sous pression du réacteur de la centrale nucléaire de Mühleberg. C'est là que se situe l'enveloppe du cœur fissurée.

La centrale hydroélectrique de Mühleberg (au premier plan) accumule l'eau de l'Aar. La centrale nucléaire (au second plan) en aval est insuffisamment protégée en cas de rupture du barrage.



Vue de la salle de commande du réacteur obsolète de Mühleberg. Photo prise le jeudi 17 mars 2011.

(TF). Celui-ci vient d'infirmer la décision et a accordé à Mühleberg une autorisation d'exploitation illimitée. Tant que l'IFSN surveille la centrale, le DETEC peut s'y fier.

Des millions pour une centrale en piteux état?

Quoi que l'on pense de la décision lausannoise, les faits restent inchangés. Les risques sécuritaires de Mühleberg sont de taille et le problème du traitement des déchets est toujours en suspens. Et, de plus en plus, les considérations économiques parlent elles aussi en défa-

veur de la poursuite de l'exploitation: plutôt que de dilapider des millions pour rénover ce réacteur obsolète, les FMB feraient mieux d'investir ces sommes dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En fermant sa centrale nucléaire, le géant bernois de l'énergie pourrait montrer la voie et accélérer la transition énergétique. Si la sortie du nucléaire est en principe décidée au plan fédéral, sa réalisation pratique reste incertaine. La définition politique de la fermeture de toutes les centrales nucléaires est est in dispensable. De

plus, la surveillance nucléaire doit de toute urgence être rendue indépendante et bénéficier du «principe des quatre yeux». Il est exclu que l'IFSN soit le seul et unique «institut de sécurité». Et la sécurité de l'investissement est capitale pour les énergies renouvelables comme pour l'efficacité énergétique — l'initiative Cleantech du PS indique la direction à suivre.

Les électeurs auront le dernier mot

Mais pour l'instant, Mühleberg reste au centre des préoccupations: mal-

gré la décision incompréhensible du TF, les FMB et leur centrale nucléaire sont loin d'être sorties d'affaire. Si la société n'agit pas d'elle-même, ce sera au souverain de s'exprimer. L'initiative «Mühleberg à l'arrêt» lancée par des citoyennes et des citoyens engagés exige l'arrêt immédiat. L'initiative sera soumise au vote au plus tôt en 2014, en même temps qu'un contre-projet du gouvernement cantonal demandant un arrêt d'ici 2022.



Le Conseil national a approuvé en mars une initiative parlementaire qui devrait aider l'énergie solaire à percer. Le Conseil des Etats doit à présent aller dans le même sens pour que cette proposition constitue une étape importante de la politique énergétique suisse.

L'énergie solaire sur le point de percer



par Beat Jans, conseiller national

Le Conseil national a approuvé le 14 mars 2013 une initiative parlementaire innovante. Celle-ci demande que la taxe du courant au profit des énergies renouvelables soit augmentée, et que l'électricité produite soi-même puisse être à l'avenir déduite de l'électricité consommée. Les entreprises particulièrement intensives en électricité, telle que les fonderies et les recycleurs, seront exemptées du prélèvement RPC. C'est le PS qui est à l'origine de cette initiative.

Cette décision du Conseil national est un pas à la fois remarquable et nécessaire en direction de la transformation écologique de l'économie, et une bonne nouvelle pour la Suisse. Si le Conseil des Etats poursuit dans cette voie en juin, comme l'a fait sa commission préparatoire, on pourra assister à partir de l'an prochain à la construction rapide de plus de 12 000 installations, qui permettront de produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables.

Ouvrir la voie vers les installations photovoltaïques

La décision arrive à point nommé car sans elle, plus aucune nouvelle installation photovoltaïque ne serait mise en place grâce à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Cela serait dramatique pour le secteur suisse de l'énergie, solaire, car il est nécessaire de pla-

nifier, installer et raccorder de telles installations avant qu'elles puissent fournir de l'électricité.

Les professionnels qui se sont spécialisés dans le domaine, emploient du personnel et ont acquis un savoirfaire, se retrouveraient avec des carnets de commande vides. Et ce alors que le retard est considérable en Suisse, la technologie du photovoltaïque a fait des progrès considérables et est rapidement devenue plus abordable. Partout dans le monde, le photovoltaïque devient une source d'énergie de plus en plus importante.

Ce n'est pas la volonté du secteur qui est remise en cause: quelque 25 000 projets figurent sur la liste d'attente RPC, dont 22 000 installations photovoltaïques. Grâce au train de mesures décidé par le Conseil national, la moitié des installations figurant sur la liste pourront être construites dans les trois prochaines années. S'y ajouteront des installations qui ne sont pas encore sur la liste.

Des dizaines de milliers de citoyens et des milliers de professionnels prendront ainsi part au tournant énergétique. D'après les estimations du PS, l'ensemble de ces installations produira bien plus de courant qu'une centrale nucléaire suisse.

Des prix justes pour les producteurs d'énergie solaire

La décision comprend également d'autres éléments importants: chacun aura le droit de consommer sa propre électricité. Celui qui produit de l'électricité sur son toit économisera l'achat d'électricité depuis le réseau, ce qui est l'équivalent d'une rémunération à un prix d'environ 20 ct/kWh. C'est deux à trois fois plus que la somme touchée jusqu'à présent par un producteur d'énergie solaire sans rétribution à prix coûtant du courant injecté. La production d'énergie à partir du rayonnement solaire s'approche ainsi rapidement du seuil de rentabilité.

Une étude actuelle d'UBS* prédit qu'à partir du milieu de l'année 2014, le photovoltaïque sera produit dans le Sud de l'Allemagne au même tarif que l'électricité fournie en sortie d'une prise de courant. Elle s'avérera donc rentable même sans aide de la part de l'Etat. Chaque habitant du Sud de l'Allemagne qui possède une installation photovoltaïque sur son toit fera des économies à partir de 2014. Les analystes d'UBS prédisent ainsi une formidable poussée de l'énergie solaire.

Cette nouvelle réglementation pour la consommation propre posera les bases pour une évolution similaire en Suisse. Le processus sera toutefois plus long de quelques années chez nous étant donné que le coût du photovoltaïque est aujourd'hui encore beaucoup plus élevé en Suisse.

La possibilité d'un remboursement en une fois

Une autre modification importante concerne les installations photovoltaïques de petite taille, jusqu'à dix kilowatts. L'électricité de ces installations ne sera plus à l'avenir indemnisée en fonction de la quantité livrée, mais par un remboursement à hauteur de 30% des coûts d'investissement, versé en une seule fois. Les investisseurs

pourront choisir s'ils préfèrent rester sur la liste d'attente ou réclamer ce remboursement unique.

La combinaison entre cette réglementation pour la consommation propre et le remboursement unique va faire avancer bon nombre d'installations prévues et, dans le même temps, rendre abordables les nouvelles installations. Grâce à cette nouvelle décision, le montant net maximal autorisé pour la promotion des énergies renouvelables sera augmenté à partir de 2014 de 0,5 centime par kW/h, pour atteindre 1,5 centime. La moitié des projets solaire et la totalité de ceux des autres technologies pourront ainsi être réalisés rapidement et la liste d'attente rétrécira.

Une mesure supportable et sensée

Toutes ces mesures auront pour effet d'augmenter le prix de l'électricité d'environ 5% à moyen terme. Le coût de l'électricité a baissé d'environ 10% en dix ans pour les ménages, et d'environ 20% en vingt ans pour les entreprises. L'affirmation selon laquelle l'augmentation des tarifs décidée affaiblirait la Suisse est donc ridicule, d'autant plus que les industries gourmandes en électricité ne sont pas concernées. C'est précisément le contraire: le secteur de l'énergie solaire pourra continuer à se développer et créer des emplois sensés. Une revendication majeure de l'initiative Cleantech sera ainsi satisfaite.

* UBS: «The unsubsidised solar revolution», janvier 2013



Le chauffage correspond aux trois quarts de l'énergie consommée dans les ménages. Le potentiel d'économie lié au comportement des habitants est énorme.

En termes de consommation d'énergie, le comportement des habitants compte autant que l'efficience des bâtiments et des appareils. Certains bailleurs ont bien compris la problématique et misent sur le dialogue avec les locataires.

Comment influer sur la consommation d'énergie des ménages?



par Matthias Gallati, rédacteur de «PS & énergie»

Par leurs habitudes et leur comportement au quotidien, les habitants déterminent combien ils consomment de chauffage, d'eau chaude et d'électricité. Et ceci s'applique autant aux nouvelles constructions économiques qu'aux bâtiments moins efficients. Les études ont montré qu'avec un standard de construction identique, avec un même nombre de pièces et une même superficie, la consommation d'énergie peut varier du simple au quadruple!

Par conséquent, le potentiel pour les changements de comportement dans l'habitat est élevé, et il est loin d'être épuisé comme en témoignent plusieurs campagnes à l'étranger. Toutefois, pour exploiter ce potentiel, il s'agit d'améliorer la communication avec les utilisateurs d'énergie, puisque la simple diffusion d'informations sur l'utilisation efficiente et suffisante de l'énergie n'a que peu d'effet sur le comportement. Il faut sensibiliser les gens, les motiver à changer leurs habitudes et à abandonner leurs automatismes. Plutôt que de lancer des campagnes tonitruantes, mieux vaut mettre l'accent sur le dialogue avec les utilisateurs.

Il est possible d'influencer le comportement des utilisateurs

Quelques bailleurs — en premier lieu les coopératives immobilières — l'ont bien compris. Que les bailleurs commerciaux se penchent eux aussi sur le comportement de consommation de leurs locataires est plus surprenant.

A Zurich, la société d'assurance Axa Vie SA a construit un immeuble

pour lequel les locataires intéressés doivent, en plus de fournir les documents habituels, répondre à un questionnaire quant à leur mode de vie. Le formulaire en ligne demande par exemple quel est le moyen de transport le plus utilisé. Après l'évaluation des réponses, les locataires potentiels sont invités à un entretien. Pour le bailleur, il importe que ses locataires soient adeptes de l'habitat durable, l'idéal étant de former une sorte de communauté. Forcément, les personnes intéressées ne recevront pas toutes un appartement.

De plus en plus, les maîtres d'ouvrage se rendent compte que pour devenir efficace, tout changement doit impliquer le comportement des locataires. Il est donc essentiel de motiver les locataires à agir. Axa Vie SA a par conséquent développé un outil qui fournit des informations sur la consommation d'énergie à la seconde près. Bien conçu, cet outil est aussi facile à utiliser. Les locataires potentiels ont répondu favorablement à cette innovation: «Enfin! Depuis le temps qu'on demandait un tel instrument!» L'outil doit maintenant faire ses preuves dans la pratique.

Le dialogue avant tout

Certes, la mesure de la consommation d'énergie à elle seule ne suffira vraisemblablement pas pour obtenir un changement de comportement durable. C'est pourquoi le dialogue régulier avec les locataires est au programme. Ils sont invités à exprimer leurs idées pour baisser la consommation des ressources. Une fois par an, un jury sélectionne les meilleures idées et les récompense par une réduction annuelle du loyer. La communication régulière avec les locataires n'est pas uniquement assurée par l'administration, mais aussi par les locataires eux-mêmes.

Peu à peu, les autres bailleurs constatent également que les bâtiments efficients en énergie à eux seuls ne suffiront pas pour atteindre les objectifs de la société à 2000 watts. Ils cherchent donc à exploiter le potentiel du comportement des locataires dans la gestion de leurs logements. Principe qu'applique déjà la coopérative immobilière Kalkbreite à Zurich et qu'appliquera bientôt la future construction Schorenstadt à Bâle.

Je tiens à mon environnement
Si vous voulez apporter votre soutien aux projets de
politique environnementale du PS Suisse et recevoir
quatre fois par an «PS & énergie», envoyez votre adresse
par e-mail à energie@pssuisse.ch



Impressum PS & énergie paraît quatre fois par an en français et en allemand. Un abonnement de trois ans à cette publication est compris pour les donatrices et les donateurs à partir d'un montant de 5.- francs. Dons: CP 30-66582-6, PS & énergie, 3001 Berne, Editeur/rédaction: Parti socialiste suisse, Spitalgases 24, 3001 Berne, fax 303 1392 69 70, e-mail: sonnenklar@bluewin.ch. Rédaction: Jacqueline Barna, conseillère nationale; Didier Berberat, conseiller aux Etats; Pascale Bruderer, conseillère aux Etats; Max Chopard, conseiller national; Chantal Gahlinger, secrétaire politique; Reto Gamma, chef de projet recherche de fonds; Beat Jans, conseiller national; Barbara Marty Kälin, ancienne conseillère nationale; Jacques-André Maire, conseillère national; Roger Nordmann, conseiller national; Eric Nussbaumer, conseillère national; Rudolf Rechsteiner, ancien conseiller national; Silva Semadeni, conseillère nationale. Traitement rédactionnel et production: Gallati Kommunikation, Zurich. Maquette: Purpur AG für Publishing und Communication, Zurich. Imprimé en Suisse. Tirage: 50 000 exemplaires.



SQS-COC-2086 «FSC Trademark 1996 Forest Stewardship Council A. C.»